

# LA REPRISE D'ACTIVITE

## ATTENTION

Sauf quand il s'agit d'une embauche à durée indéterminée à taux plein, ou un CDD de longue durée, **la reprise d'une activité salariée ( surtout ) peut poser problème, et être finalement moins intéressante financièrement, que le fait de rester au chômage.**

Le but de cette fiche n'est pas de dissuader les gens de reprendre un travail, mais de les informer sur les règles qui ont été mises en place, afin de leur permettre de choisir en toute connaissance de cause ce qui est le plus intéressant pour eux.

## ATTENTION AUX BARÈMES D'AIDE SOCIALES

Il faut savoir que les seuils de ressources qui sont généralement appliqués peuvent largement limiter l'intérêt financier de travailler au pas, surtout en cas d'activité à temps partiel et à faibles rémunérations.



### SEUIL DE RESSOURCES

*Montant mensuel à ne pas dépasser*

CMU : **720 € moins 63 € forfait logement: 657 €**

Aide Complémentaire Santé : **972 €** ( l'aide peut varier de 100 € à 550 € selon l'âge )

Le seuil de ressources de la CMU est en général appliqués pour la plupart des autres aides sociales, CCAS, Restaurants du coeur, Aides au transport .....

### Cas particulier APL et autres aides au logement.

Les plafonds de ressources n'étant pas public, **il est important de se renseigner auprès de la CAF si votre reprise d'activité ne va pas voir baisser votre aide au logement.** Cela est particulièrement grave en cas de chômage ultérieur, car avec le mode de calcul tenant compte des revenus de l'année précédente, on vous baisse ou vous supprimera l'APL juste au moment où vos autres revenus vont baisser.

**Pour éviter cela, et faire des prévisions, les seuils de ressources de l'APL devraient être publics.**

**IMPOTS NATIONAUX OU LOCAUX** : voir barèmes et règles précises concernant le RSA en particulier et l'instauration de la prime d'activité.

**Problème du passage du RSA socle au cette prime ? Ca risque d'être un sacré bordel.**